

# Stage de formation syndicale



## Riposte syndicale contre l'extrême droite !

Ce stage a pour objectif de mieux connaître l'extrême droite pour mieux la combattre, en pleine offensive raciste et réactionnaire sur l'école.

C'est aussi un moment d'échange sur nos moyens de lutte dans l'éducation et dans la société.

Il est réservé aux camarades de SUD éducation.

### Au programme !

Jeudi 28/03/24	Vendredi 29/03/24
<b>Accueil à partir de 9h</b>	<b>Accueil à partir de 9h</b>
<b>9h30 - 11h :</b> présentation et attentes des stagiaires qu'est-ce que l'extrême droite, en particulier à l'école ? pourquoi notre syndicalisme est-il antifasciste ?	<b>9h30 – 11h :</b> module "Fachosphère: à quoi sont exposé·e·s nos élèves dans les médias et sur les réseaux sociaux?"
<b>11h - 13h :</b> atelier mises en situation : "riposter syndicalement à l'extrême droite à l'école"	<b>11h – 12h30 :</b> création d'un vade-mecum de riposte syndicale à l'extrême droite à l'école selon les valeurs de SUD éducation : échanges et 1 <sup>er</sup> jet de rédaction
<b>13h – 14 h :</b> pause déjeuner	<b>12h30 – 13h30 :</b> pause déjeuner
<b>14h – 15h30 :</b> échanges sur l'état de la lutte contre l'extrême droite dans l'EN, dans SUD éducation, localement	<b>13h30 – 14h30 :</b> création d'un vade-mecum de riposte syndicale à l'extrême droite à l'école selon les valeurs de SUD éducation : échanges et 2 <sup>nd</sup> jet de rédaction
<b>15h30 – 17h :</b> interventions de Gregory Chambat et Juliette Fontaine : offensive réactionnaire sur l'école et l'école sous Vichy (histoire et parallèles)	<b>14h30 – 16h :</b> échanges et discussions à partir des échanges précédents avec les mandaté·e·s des commissions/GT antiracisme, écologie, antisexisme et LBGTQIA+, école inclusive et juridique : quelle école voulons-nous?  (sous réserve de disponibilités des camarades mandaté·e·s)

### Pour vous inscrire :

1. écrivez à votre hiérarchie avant le 28 février :

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de l'article L215 du Code général de la Fonction publique et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

2. inscrivez-vous auprès de SUD éducation